

Notre équipe

Nous sommes une équipe plusridisciplinaire
composée de :

- 1 cheffe de service
- 2 travailleurs sociaux
- 1 infirmière



M.A.I.L.S.
4 rue de la Passerelle
43000 LE PUY-EN-VELAY



04 71 09 27 25



fnavdism-ppi@asea43.org



www.asea43.org

M.A.I.L.S.

Mesure d'Accompagnement Individuel
dans les Logements Sociaux

■ Pôle Précarité Insertion


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ASEA 43
Association Sauvegarde
de l'Enfant à l'Adulte

  www.asea43.org

Pour qui ?

Pour tous les locataires de logement social, présentant des difficultés d'habitation accompagnés de troubles psychiques.

Quelles missions ?

- Soutien à la gestion du logement
- Accompagnement dans sa globalité
- Réduction des risques
- Médiation avec les partenaires extérieurs

Nos Objectifs

- Améliorer la qualité de vie du locataire en offrant un cadre de vie sécurisant et adapté.
- Prévenir l'isolement social et aider à rétablir des liens avec le réseau social, familial et professionnel.
- Introduire ou réintroduire un suivi médical et psychiatrique adapté.
- Faciliter l'accès aux droits et aux services sociaux et médicaux, pour permettre une insertion durable.



Comment ?

Signalement

- Par les bailleurs sociaux : OPAC ou ALLIADE
- Fiche de signalement

Évaluation

- 1er rendez-vous avec un personnel de proximité
- Récupération d'informations
- Recherche de l'adhésion du locataire
- Réorientation si la situation ne relève pas de notre équipe

Étayage

- Aide dans les démarches et accompagnements divers
- Mise en place d'un étayage adapté aux besoins du locataire
- Relogement si nécessaire

Veille

- Espacement des RDV jusqu'à l'arrêt de la prise en charge
- Veille : évaluation après plusieurs mois, possibilité pour l'usager ou les partenaires de nous recontacter.

Si une situation vous semble relever de notre mesure, vous pouvez :

- Nous avvertir directement et nous contacterons le bailleur social concerné
- Soit contacter le bailleur social et demander un signalement M.A.I.L.S.

Pendant combien de temps ?

Une prise en charge MAILS n'a pas de durée pré-établie. Nous prendrons le temps de réaliser une évaluation et vous proposerons un accompagnement adapté.

La durée dépend également du niveau de prise en charge :

- Evaluation et réorientation
- Accompagnement dans les démarches simples
- Accompagnement dans les démarches administratives et dans le soin
- Accompagnement dans le soin et relogement



Quel lieu d'intervention ?

L'équipe MAILS se déplace principalement au domicile du locataire :

- Pour évaluer l'état de l'appartement (ex : incurie, encombrement, risque électrique)
- Pour vérifier que le logement soit adapté
- Afin de proposer au locataire de nous rencontrer dans un lieu sécurisant.

Nous intervenons dans tout le département de la Haute Loire.